

IMPRIME DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Bienvenue !

Vous souhaitez accompagner nos jeunes en versant votre taxe d'apprentissage à notre association. Nous vous en remercions chaleureusement.

Si votre versement se fait par chèque bancaire (à l'ordre de l'AHS-FC), nous vous proposons de l'accompagner de cet imprimé dûment renseigné et de le retourner à l'adresse indiquée ci-dessous avant le **31 mai 2022** en désignant l'établissement de votre choix. Un reçu en bonne et due forme vous parviendra sans délai. Les éléments communiqués resteront confidentiels.

Nous vous remercions pour votre soutien !

VOS COORDONNEES

Nom de l'entreprise -----

Nom et prénom du contact -----

Pour l'envoi du reçu :

Adresse complète -----

Ou adresse électronique -----

Coordonnées téléphoniques -----

VOTRE CONTRIBUTION

Montant du versement (en euros) -----

SON AFFECTATION

- AFFECTATION LIBRE PARMIS LES STRUCTURES AUTORISEES (ci-dessous)
- IME L'ENVOL - ROUGEMONT
- IME L'EVEIL - VILLENEUVE D'AMONT
- IMP L'ESPEREL - MONTBELIARD
- IME L'ESSOR - BESANCON
- IME DE MONTFORT - LE VAL
- CMPRO - VAUCLUSE
- CEP ST JOSEPH - FRASNE LE CHATEAU
- ESAT - VILLERSEXEL
- SESSAD COMTOIS (BESANCON - VALDAHON - MONTBELIARD)

xxx

Nous vous remercions d'adresser cet imprimé accompagné de votre chèque à l'ordre de AHS-FC à :

AHS-FC

BP 36005

25012 BESANCON CEDEX

Merci !

Pour tout renseignement : AHS-FC au 03.81.65.44.44
